

## Corps dans la valise. Douze ans de réclusion pour Laïla Id Yassine

Julien Molla

Lors de son procès en appel, Laïla Id Yassine a été reconnue coupable, par la cour d'assises de Saint-Brieuc, du meurtre de son ancien proxénète, dont le corps avait été retrouvé dans une valise en rade de Lorient, en juillet 2011. Comme en première instance, elle est condamnée à douze ans de réclusion.

Mardi, pour le dernier jour du procès en appel de Laïla Id Yassine à la cour d'assises de Saint-Brieuc, deux camps s'opposent. Face à l'accusée, cette ancienne gérante d'un salon de massage érotique à Paris suspectée d'avoir tué son proxénète, dont le corps avait été retrouvé dans une valise repêchée dans la rade de Lorient le 13 juillet 2011, Stéphane Cantero, l'avocat général, travaille à démonter « les stratégies de la défense ». « Plusieurs scénarios sont mis en place par l'accusée dans le but de noyer le poisson », décrypte-t-il. « On parle d'un coup monté ou de l'implication du milieu parisien. Vous n'avez plus qu'à choisir ! », tonne-t-il. Pour Stéphane Cantero, « tout le dos-

sier ramène à Laïla Id Yassine. Toutes les preuves montrent qu'elle était la seule à avoir un intérêt dans la mort cachée de Farid Ouzzane, son ancien proxénète ». Des propos appuyés par les avocats des parties civiles. « L'enquête extrêmement poussée a permis de balayer tout ce que raconte l'accusée », assurent-ils. Comme en première instance, l'avocat général requiert 12 à 15 ans de prison.

### « Un procès tronqué »

Dans le camp de la défense, M<sup>e</sup> Denis Fayolle et M<sup>e</sup> Sami Khankan insistent sur les « zones d'ombre du dossier ». « Toute l'accusation est une construction intellectuelle, assure le second. Il n'y a aucune preuve de la participation de Laïla Id Yassine à ce meurtre ». M<sup>e</sup> Fayolle, de son côté, regrette l'absence dans le box de l'ex-coaccusée et salariée de Laïla Id Yassine, condamnée à six ans de prison en première instance et qui n'a pas fait appel. « Sans elle, ce procès est tronqué ! » Une absence qu'il juge d'autant plus pénalisante que « ses déclarations sont les seuls éléments dont vous disposez qui confirment la présence de Laïla Id Yassine au moment des faits ». Avant que la cour ne se retire, il rappelle la « nécessité d'être prudent en matière de décision judiciaire ». À la question de savoir si Laïla Id Yassine est coupable d'avoir volontairement donné la mort à Farid Ouzzane, la cour d'assises a répondu « oui ». Comme en première instance, Laïla Id Yassine est condamnée à douze ans d'emprisonnement. Elle a cinq jours pour se pourvoir en cassation.

## Grippe. Les Bretons n'ont pas encore le réflexe du vaccin

Selon l'Assurance maladie, une très grande majorité de Bretons sait que la grippe peut être une maladie mortelle. Pourtant, en 2017, moins d'un habitant sur deux, au sein de la population ciblée, s'est fait vacciner. On est donc encore loin du « réflexe santé ».



Photo François Destoc

Question grippe, les Bretons ne sont pas des ignorants, à en croire l'Assurance maladie qui tenait, mardi, une conférence de presse sur le sujet. Selon l'organisme de santé, 88 % des Bretons savent qu'il s'agit d'une maladie qui peut être mortelle. Une proportion importante, mais qui est de six points inférieure à la moyenne nationale (94 %), selon une étude réalisée octobre 2018.

Dans le même temps, 72 % des Bretons déclarent que la vaccination est le premier geste pour se protéger contre la grippe. Et plus de 80 % indiquent que cela est nécessaire à partir de 65 ans ou lorsque l'on est atteint de maladie chronique.

### Une majorité de Bretons exposés non vaccinée

Devant ces résultats plutôt encourageants, car ils témoignent d'une progression des connaissances sur la gravité de la grippe, on pourrait s'attendre à un fort taux de vaccination dans la région. C'est loin d'être le cas. En 2017, au sein de la population ciblée par les recommandations, car la plus exposée en termes de risques de complications graves, moins d'un Breton sur deux (48 %) s'est fait vacciner. Ce taux se situe au-dessus de

la moyenne nationale (45,6 %) mais en dessous du taux de couverture vaccinale de 75 % recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

À l'approche de l'hiver, il est donc important de créer un « réflexe vaccinal », en particulier chez les personnes nouvellement invitées à se faire vacciner et celles n'ayant jamais franchi le cap les années précédentes. La couverture vaccinale de ces personnes dites « primo-vaccinantes » demeure en effet faible, de l'ordre de 10 %, l'an dernier, en France.

### Un parcours vaccinal simplifié

Pour encourager et faciliter l'adoption de cette habitude, le parcours vaccinal a été simplifié. Ainsi, depuis le début de la campagne de vaccination, lancée le 6 octobre dernier, toutes les personnes majeures pour qui la vaccination antigrippale est recommandée (personnes de 65 ans et plus, personnes atteintes de certaines maladies chroniques telles qu'un diabète, une insuffisance cardiaque ou respiratoire, ainsi que les femmes enceintes, les personnes obèses, etc.) peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge de l'Assurance maladie.

En Bretagne, elles sont environ 730 000 personnes à l'avoir reçu cette année.

Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : infirmier, médecin, sage-femme.

Pour la campagne antigrippale 2018-2019, l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) infirmiers libéraux de Bretagne demande aux quelque 3 500 cabinets d'infirmiers de la région de favoriser la vaccination en proposant des permanences spécifiques. L'organisation professionnelle généralise ainsi une expérimentation menée en 2017, dans le Finistère, dont les résultats ont été jugés encourageants. Cette opération coïncide avec l'avis favorable de la HAS (Haute autorité de santé) pour l'extension des compétences des infirmiers à la vaccination contre la grippe, ce qui permet désormais à tous les assurés, primo et non primo-vaccinants, de venir se faire vacciner chez un infirmier sans nécessité d'obtenir la prescription du médecin. Sauf pour les personnes de moins de 18 ans pour qui la prescription médicale reste indispensable.

**T** Sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr) L'avis des professionnels

**Fenêtre, volet, porte-fenêtre, porte d'entrée, portail, véranda, clôture...**

Profitez de ce mois de novembre pour bénéficier des avantages Kiclos et d'un prêt garanti au taux « on ne peut plus bas » pour tous vos travaux ! (\*voir notre site).

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. \*Offre valable du 08/11/2018 au 30/11/2018, sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE (RCS Nanterre 719 807 406 - Intermédiaire en assurances - N°ORIAS 07 008 346). Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Le vendeur est intermédiaire de crédit non exclusif de FRANFINANCE.

BREST 02 98 41 79 79  
QUIMPER 02 98 52 80 80  
LORIENT 02 97 21 89 10  
VANNES 02 97 43 02 89

S' B R I E U C 02 96 52 50 62  
G U I N G A M P 02 96 11 00 65  
R E N N E S 02 99 25 03 06  
N A N T E S 02 40 13 35 35

**Kiclos**  
MENUISERIES PVC, VERANDAS  
PARTOUT EN BRETAGNE

[www.kiclos.fr](http://www.kiclos.fr)

## FDSEA et JA. Mobilisation ce mercredi contre les « promotions immorales »

La Fédération des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes agriculteurs des Côtes-d'Armor poussent un coup de gueule contre la grande distribution. Sous le slogan « Stop aux promotions immorales, la valeur de notre travail a un prix », ils appellent leurs adhérents à se mobiliser, ce mercredi.

Les lieux de la manifestation n'ont pas été précisés. Photo Claude Prigent

« Chaque jour, nos boîtes aux lettres sont inondées de prospectus proposant des braderies de nos produits en magasin », s'insurgent la FDSEA et les JA dans un communiqué, daté de mardi. Les syndicats rappellent : « En plus des promotions sur les produits laitiers, qui ne sont pas acceptables, plu-



rateur des producteurs avoisine 4,50 €/kg, alors que le prix du marché se situe autour de 3,50 €/kg ».

### « Du greenwashing »

La FDSEA et les JA costarmorcains souhaitent, par leur action, ce mercredi, « rappeler à l'ensemble des distributeurs que, là où les efforts des producteurs devaient créer de la valeur pour la filière, on ne constate qu'une dévalorisation d'un savoir-faire dans un contexte qui est déjà très difficile ». Aujourd'hui, poursuivent-ils, « les acteurs de la distribution prônent une commercialisation de produits de qualité qui rémunèrent les producteurs. Et pourtant, la profession agricole n'observe aucun changement dans les engagements envers les producteurs, mais uniquement des promesses faites aux consommateurs ». Une « sur-enchère médiatique sur la thématique de la distribution éthique, de la justice économique et environnementale qui irait dans le bon sens », estiment les syndicats, si « ça n'était tout simplement qu'une vaste opération de « greenwashing » (NDLR : écoblançiment ou verdissage).

sieurs promotions fleurissent. En porc, la hausse du prix de l'aliment (25 à 30 €/tonne) éloigne encore plus l'éleveur d'un prix rémunérateur qui devrait avoisiner les 1,37 €/kg. Or, aujourd'hui, il se situe entre 0,10 et 0,15 €/kg en dessous du prix d'équilibre. En viande bovine, le prix rémuné-

Du 14 au 21 novembre



Samedi 22 décembre 2018 à 20 h 30  
PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS, MORLAIX

**GAGNEZ 20 PLACES  
JOUEZ SUR LETELEGRAMME.FR**

Extrait de règlement : jeu gratuit sans obligation d'achat du 14 au 21 novembre 2018. Les 10 personnes qui gagnent chacune 2 places pour le Danceperados of Ireland 2018 (d'une valeur unitaire de 37 €) valables exclusivement pour le Danceperados of Ireland qui aura lieu le 22 décembre 2018 à Morlaix, reçoivent un mail de confirmation. Conformément à la loi n° 78-17 informatique, fichiers et libertés du 6/1/78, modifiée par la loi du 6/8/04, les participants disposent des droits d'opposition (art. 38), d'accès (art. 39), de rectification et de suppression (art. 40) des données personnelles les concernant. Règlement du jeu disponible sur demande écrite à l'adresse suivante : Jeu concours « Danceperados of Ireland 2018 », 7, voie d'accès au Parc, 29672 Morlaix Cedex. Remboursement de la participation au jeu, conformément à notre règlement, sur simple demande écrite à l'adresse du jeu.

**Le Télégramme**